



## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N° 43/20 B

### **Objet :**

Transfert du fonds d'aide  
à l'immobilier  
d'entreprises à Initiative  
Dole Territoire à hauteur  
de 200 000 euros

## **En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **DECISION DU PRESIDENT**

#### **Le Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 19 mai 2016 portant délégation de pouvoirs au Président,

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

**VU** l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales

**VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions

#### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

La situation sanitaire actuelle, les conséquences qu'elle a et qu'elle aura sur le plan économique mettent en exergue l'impérieuse nécessité d'une intervention forte et coordonnée en faveur de l'économie de notre territoire. L'Etat se mobilise fortement en ce sens, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté également.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à son échelle et dans le cadre de ses prérogatives, entend également se mobiliser, par la création d'un fonds de prêt d'honneur dédié à l'accompagnement des entreprises impactées par la crise sanitaire actuelle : prêt à 0% au dirigeant de toute entreprise commerciale, d'artisanat ou de services d'un effectif inférieur ou égal à 10 salariés justifiant d'une perte d'exploitation directement imputable à la crise sanitaire et située dans une commune du Grand Dole.

#### **Article 2 :**

La gestion de ce fonds est confiée à l'association Initiative Dole Territoires, membre du réseau Initiative France.

Ce fonds bénéficie d'un premier abondement financier de 200 000 €. Il s'agit du transfert des fonds prévus à l'exercice 2020 pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises partagé entre le Grand Dole et la Région.

En parallèle les EPCI voisins du Grand Dole, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, BPI et la Banque des Territoires sont sollicités pour une participation financière à ce fonds.

Au regard de l'urgence de la situation actuelle, ce nouveau dispositif doit être opérationnel très rapidement, sans attendre d'éventuels abondements complémentaires à celui du Grand Dole.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Communautaires est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants :

- Comptabilité
- Trésorerie
- Service acheteur
- Secrétariat pour archivage

Fait à Dole,  
Le 07/05/20

Le Président, Jean-Pascal FICHERE

